

Louise Michel

(Complexe de 2 salles)

Grande salle

Mairie de Bourges
11 rue Jacques Rimbault
CS 50003
18020 BOURGES Cedex



BOURGES

Service Réglementation et Affaires Commerciales
Secteur locations de salles

02 48 57 83 39

02 48 67 58 11

02 48 57 68 37

locsalle@ville-bourges.fr



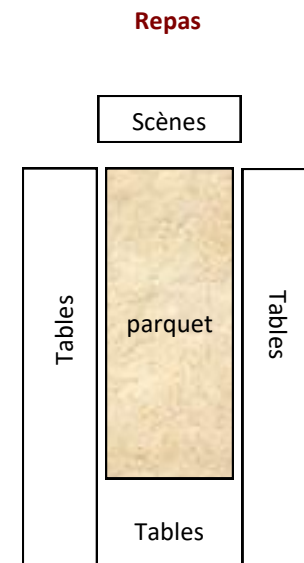
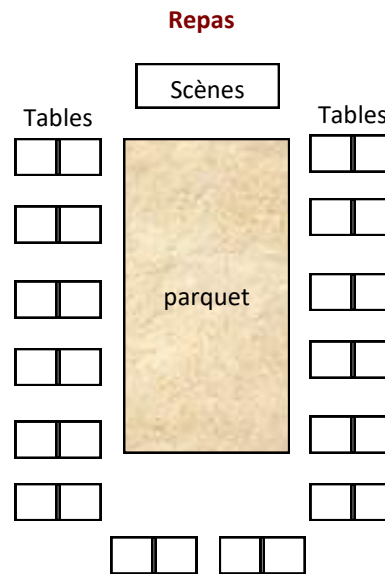
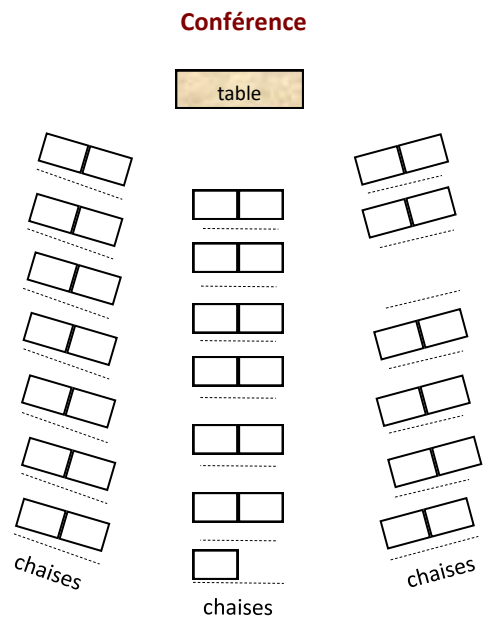
**Les locaux sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.
La salle est clôturée et le portail ferme à clé.
(Attention cependant, en cas de locations simultanées)**



**L'aire de jeux est accessible aux enfants de 2 à 12 ans.
(elle est commune aux deux salles)**

L'utilisateur doit assurer la surveillance des enfants sur l'aire de jeux.

La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident.



De multiples configurations ...

Équipée pour accueillir **maximum 350 convives à table, ou 495 personnes debout**, la Grande salle Louise Michel dispose d'un mobilier de couleur hêtre :

- 350 chaises,
- 59 tables pliantes rectangulaires (180 cm x 80 cm)

(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé dans le local prévu à cet effet)



Les types de manifestations autorisées

- Repas chauds, fêtes de famille,
- Buffets froids, vins d'honneur,
- Bals, soirées de gala,
- Réunions, congrès, forums,
- Conférences, stages,
- Kermesses, lotos,
- Arbres de Noël,
- Expositions,
- Bourses aux vêtements, aux jouets,
- Chorales,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)
- Brocantes (sous conditions)



Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle, les abords, la cuisine et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- Le parquet est à balayer, une serpillière légèrement humide peut être passée.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle, abords, cuisine et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.



Espace scénique

Accessible aux personnes à mobilité réduite

- Surface (L 6 m x l 4 m) : 24 m²
- Hauteur sous plafond : 4,60 m / Profondeur : 4 m
- Une prise triphasée
- Raccordement ampérage





La salle est équipée d'un bar avec vitrine réfrigérée et d'un évier.

Un office traiteur de 53 m² (location en supplément)

Cuisine équipée de matériels semi-professionnels

- 1 four de réchauffe (aucune cuisson possible)
- 4 plaques électriques de réchauffe (aucune cuisson possible)
- 1 réfrigérateur double 1300 litres
- 1 plonge
- 3 plans de travail
- 1 vestiaire « traiteur »
- Aucune vaisselle n'est mise à disposition



Quelques informations utiles

Chauffage : Radiant au plafond

Hauteur sous plafond : 6 mètres

Surface : 495 m²

Éclairage : Néons

Vestiaires : 300 cintres

Sanitaires (*communs aux 2 salles*)

- 3 sanitaires hommes dont 1 PMR et 3 urinoirs
- 4 sanitaires femmes dont 1 PMR
- Sèche-mains
- 2 lavabos

Parking public à proximité

Aucun stationnement dans l'enceinte de la salle n'est autorisé

Déchets

- 1 container pour les déchets ménagers,
- 1 benne à verre,
- 1 point d'apport volontaire, situé rue Jean Rameau, pour les autres déchets



Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

Rappel des numéros

Astreinte SNG	06 13 27 04 95
Astreinte de la Mairie	02 48 57 80 00
Pompiers	18
SAMU	15
Police	17
N° de secours européen	112
Centre Antipoison d'Angers	02 41 28 21 21